



Schéma départemental Des services aux familles 2024-2026

Groupe de travail

Axe 4 / Renforcer l'accompagnement des parents et l'information des familles

JEUDI 19 JUIN 2025 DE 14H À 17H

CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS - BOBIGNY

Ordre du jour

1. Introduction
2. Suivi des fiches actions
3. Travail en groupe sur les actions à privilégier pour un portage collectif

Tour de table

Introduction

Pour préparer notre travail collectif :

- Le cadre : le SDSF 2024-2026, établi à la suite des groupes de travail de 2024
- La méthodologie : modalités de mise en oeuvre des actions définies au schéma
- Les actualités récentes à avoir en tête

Introduction

1. Présentation du Schéma départemental des services aux familles

Le SDSF est accessible ici : [SDSF](#)

Objectifs :

- Évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles
- Définir un plan d'actions

Le 1^{er} SDSF est élaboré pour la période 2024-2026 ; les suivants le seront pour 6 ans.



Introduction

1. Présentation du Schéma départemental des services aux familles

Il inclut :

- Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de formation professionnelle initiale et continue des professionnel.les de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité ;
- Un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. **Ce plan d'action est agile et révisable annuellement afin d'intégrer de nouvelles priorités territoriales et nationales ;**
- Une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements.

Introduction

1. Présentation du Schéma départemental des services aux familles

AXE 1	AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'OFFRE PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ DANS UNE LOGIQUE DE RÉEQUILIBRAGE TERRITORIAL
FICHE	1.1
ACTION	POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION, AU MAINTIEN, AU DÉVELOPPEMENT DES EAJE ET VEILLER À LEUR QUALITÉ D'ACCUEIL
PRIORITÉS IDENTIFIÉES	• Accompagner les porteurs de projets à toutes les étapes du parcours de création d'EAJE • Impulser l'implantation de nouveaux EAJE dans les territoires non ou peu couverts, par une démarche pro-active dans le domaine de l'aménagement et de l'immobilier • Accompagner les gestionnaires EAJE dans la mise en œuvre d'une qualité sociale et éducative, et dans le fonctionnement courant de l'établissement (gestion, optimisation de l'occupation, PSU) • Mettre en œuvre un plan départemental de contrôle des EAJE, afin de garantir la qualité d'accueil et la sécurité des enfants –, présenté chaque année en séance plénière du CDSF • Mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés autour de leviers permettant de prévenir la destruction de places et de soutenir l'offre existante en accueil collectif, par l'optimisation des fonctionnements, notamment des taux d'occupation
PILOTE DE LA FICHE	Caf
ACTEURS PRINCIPAUX	Communes, Conseil départemental (PMI notamment), Gestionnaires
INDICATEURS	• Création et destructions de places d'accueil • Taux d'occupation • Taux de couverture collectif • Réalisation du plan de contrôle coordonné
QUELQUES ACTIONS CLÉS ISSUES DU RÉFÉRENTIEL	• Accompagnement au montage financier de l'établissement dans un objectif d'optimisation des financements • Mobilisation des bailleurs et collectivités (bailleurs sociaux, bailleurs d'Etat, promoteurs privés...) pour identifier des leviers immobiliers et faciliter l'implantation de nouveaux EAJE • Information régulière sur l'ensemble des financements des institutions et leur évolution : de la CAF (bonus, financements d'investissement et de fonctionnement, appels à projets), du CD, de la Région, des villes, des fonds européens • Ouverture à l'expérimentation et à l'innovation dans les modèles d'EAJE (hybridation, mutualisation...) • Harmonisation des contrôles PMI, en se basant sur le nouveau guide et référentiel qualité • Mise en place des modalités de repérage des structures en difficulté, en circulant l'information avec les partenaires concernés dans le cadre d'une stratégie d'accompagnement transversal et mise en place de conférences des financeurs pour une étude en commun des situations



Le plan d'action est structuré en 5 axes stratégiques, déclinées en fiches reprenant :

- Priorités identifiées
- Acteurs concernés
- Indicateurs
- Des actions clés issues du référentiel construit à la suite des groupes de travail réunis en 2024

Introduction

2. Méthodologie de déploiement des actions

- **Les actions du SDSF sont déployées par les membres du comité** en cohérence avec leurs missions propres. Elles peuvent relever de politiques générales ou d'expérimentations
- **Des groupes de travail thématiques** peuvent porter des actions propres qui permettent la mobilisation de plusieurs acteurs concernés.
- Ces groupes de travail sont définis par axe et contribuent également au suivi des actions menées. Ils sont coanimés avec un partenaire.

Introduction

2. Méthodologie de déploiement des actions

Fonctionnement des groupes de travail (cf. Règlement intérieur du CDSF) :

- Modalités de fonctionnement

- 2 à 3 réunions par an
- Espace de suivi/portage d'actions collectives
- Partage de productions, restitution annuelle auprès du CDSF

- Temporalité

Le SDSF se terminant en 2026, en lien avec les élections municipales, il convient d'envisager initialement un calendrier sur 1 an.

- Composition :

Les membres du CDSF ou leurs délégués, des volontaires, et sur invitation, les personnes/organismes incontournables pour le domaine concerné.

Introduction

3. Actualités nationales

Depuis l'élaboration partagée du plan d'action :

L'actualité politique a bousculé la temporalité initialement prévue :

- Pour le SDSF (validation en mai et signature officielle début 2025)
- Pour la mise en œuvre du SPPE (parution des décrets au fil de l'eau).
- Attente de décrets essentiels (modalités compensatoires pour les nouvelles compétences des communes) et de référentiels structurants sur la petite enfance
- Quelques décrets parus récemment avec impact sur la parentalité (schéma pluriannuel communal, réforme du CMG)

Introduction

3. Actualités nationales sur la parentalité

Depuis l'élaboration partagée du plan d'actions

- Refonte du REAAP : nouvelle structuration du Fonds national parentalité en 2025 :
 - Axe 1 : Implication et participation des familles avec des interventions collectives
 - Axe 2 : Nouvelles formes d'accompagnement des parents avec des interventions individuelles
 - Axe 3 : Développement des services et lieux ressources parentalité : ex. lieux parentalité, maison des parents, maisons des 1000 jours...
 - Axe 4 : Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires
- Lieux ressources : 8 maisons des parents, dont 2 labellisées 1000 premiers jours
- AAD - répit parental : création d'un nouveau motif d'intervention relatif à la "prévention de l'épuisement parental" dans la thématique Dynamique familiale à compter du 1er juin 2024 / groupe de suivi "répit parental et familial"
- Les autres dispositifs : LAEP, AVS

Suivi des actions

Suivi des actions

Fiche 4.1 : Informer les familles sur leurs droits

Objectifs :

- Structurer l'information aux familles afin de faciliter leur appropriation et usage
- Promouvoir des actions et des événements facilitant l'accès aux modes d'accueil et le soutien à la parentalité
- Informers les employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité
- Outils les professionnel·les de la petite enfance et du soutien à la parentalité pour renforcer l'information aux familles
- Accompagner les familles à la réalisation de démarches dématérialisées liées aux modes d'accueil

Suivi des actions

Fiche 4.1 Zoom sur quelques actions

Actions	Pilote	Etat d'avancement
Amélioration de l'information aux familles pour lutter contre le non-recours aux modes d'accueil en testant des nouvelles modalités, en partageant des outils et tenant compte de la diversité linguistique	CAF-CD-Villes	Accompagnement et orientation par la CAF (parcours Arrivée de l'enfant pleinement déployé depuis un an) et le CD Actions des villes : fortement investies sur le repérage et l'orientation à l'occasion de nombreux forums organisés sur le territoire, via la mission de guichet unique des relais petite enfance et les centres sociaux
Intégration des informations sur les modes d'accueil du jeune enfant dans les guides "parentalité" des villes, en évitant le cloisonnement par tranche d'âge (Kit familles, Guide parentalité ...) et facilitant la continuité des parcours	CAF-CD-Villes	Actions des villes : recensement à réaliser Ex : Guide réalisé par le Pôpe/Fable Lab sur Plaine Commune et Est Ensemble

Suivi des actions

Fiche 4.2 : Soutenir et développer les actions en faveur de la parentalité, notamment envers les familles les plus vulnérables

Objectifs :

- Développer les LAEP et mieux faire connaître leurs actions aux familles ainsi que les actions de répit parental
- Faire connaître et former les professionnels aux dispositifs et pratiques de soutien à la parentalité
- Lutter contre les violences faites aux femmes aux enfants et les violences intra-familiales
- Poursuivre les partenariats de proximité autour de la culture et des loisirs

Suivi des actions

Fiche 4.2 Zoom sur quelques actions

Actions	Pilote	Etat d'avancement
Valorisation du réseau des LAEP, pérennisation de l'animation de réseau et accompagnement des projets vers le respect du cahier des charges national	CAF	Animation pérennisée avec l'ACEPPRIF ; Plus de 80 LAEP labellisés à date ; Développement continu ; Actions connexes identifiées mais ne pouvant se conformer au cahier des charges (APE de la PMI par exemple).
Formation au repérage des violences et de la démarche de signalement et de protection des femmes et des enfants, relayée par la PMI auprès des acteurs de son territoire	CAF-CD-Villes	Nouvelles aides individuelles (aide aux victimes de violences conjugales, formation et signalements auprès des acteurs du travail social) et poursuite de la stratégie de soutien en matière d'aides aux partenaires côté Caf

Suivi des actions

Fiche 4.3 : Coordonner les acteurs et clarifier les rôles

Objectifs :

- Poursuivre l'animation des réseaux LAEP et REAAP
- Informer, accompagner et promouvoir la nouvelle labellisation « lieu ressource » de la CAF (dans le cadre du Fonds national parentalité), afin de développer des structures repères aux services des familles
- Accompagner l'implantation des Maisons des 1000 premiers jours (labellisation en lieu ressource, attendus spécifiques au regard de la cible)
- Coordonner l'ensemble des acteurs du soutien à la parentalité

Suivi des actions

Fiche 4.3 Zoom sur quelques actions

Actions	Pilote	Etat d'avancement
Ajuster l'offre de services et d'animation proposée aux LAEP et aux projets REAAP, à partir d'une meilleure connaissance des attentes des familles	CAF-CD-Communes	Refonte du fonds national parentalité cette année et nouvelle coordination des porteurs d'action du fonds national parentalité

Suivi des actions

Fiche 4.4 : Faciliter les transitions entre modes d'accueil du jeune enfant, école et accueil péri-scolaire

Objectifs :

- Développer les classes passerelles : inexistantes actuellement en Seine-Saint Denis
- Développer les liens entre modes d'accueil et TPS, par exemple à travers des formations inter catégorielles

Suivi des actions

Fiche 4.4 Zoom sur quelques actions

Actions	Pilote	Etat d'avancement
Expérimentation d'accueil hybrides entre école (période scolaire) et EAJE (période de vacances et mercredi), en s'appuyant sur le cadre des Cités éducatives		Recensement à réaliser
Partage d'une définition nationale de "classes passerelles" avec les éléments socle incontournables		

Pause

Proposition d'actions collectives

Propositions d'action(s) à porter collectivement

➤ Lisibilité des actions parentalité :

- Quelles attentes pour renouveler l'animation de réseau des porteurs de projet ?
- Quelle place pour les lieux ressources dans la dynamique territoriale et l'articulation des actions ?
- Quelle visibilité pour des actions exemplaires (attribution des labels Parlons parents Ado / 1000 premiers jours)
- Quel rôle des villes dans le cadre de la mission d'information et d'accompagnement des familles prévue par le SPPE ?

➤ Continuité des parcours et facilitation des transitions (accueils hybrides / classes passerelles / toutes petites sections) :

- Etude exploratoire pour partager les bonnes pratiques, faire connaître ces modes d'accueil, articuler avec les EAJE

Propositions d'action(s) à porter collectivement

Travail en sous-groupes pour chaque action

Objectifs :

- Valider l'action à porter et ses contours
- Préciser les attendus et l'engagement pour les membres du groupe
- Premier échange sur les modalités de travail
- Identifier les acteurs manquants à solliciter autour de la table
- Préciser le cas échéant le livrable à produire
- Etablir la date de la première réunion du groupe à la rentrée

A suivre ...

Prochain rendez-vous



**Merci à toutes et à tous
pour votre participation**